

SÉANCE DU 04 JUIN 2018

Présents : C. SAINT-BÉAT, S. CONSTANTIN, N. LAFON, J. LAFON, C. BURON, G. COURATIN, D. DENTON, M. DEBIARD, B. GARCIA-IBAÑEZ, C. SICOT

Secrétaire de séance : Michel DEBIARD

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 10 avril 2018. Il est accepté à l'unanimité.

REDEVANCE POUR UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le maire expose que Madame et Monsieur FOGLI, propriétaires du restaurant Le Palissy contestent la facture de 2017. Ils estiment en effet que la surface d'occupation de la terrasse en hiver est moindre que la surface prise en compte dans la facturation. Les élus estiment pour leur part que la facture est due dans sa totalité car elle correspond bien aux arrêtés municipaux pris chaque année en début d'année pour autoriser l'installation de la terrasse. Les termes de ces arrêtés d'occupation du domaine public sont identiques depuis 2011.

Par ailleurs, ils décident de voter la délibération suivante :

- L'autorisation d'utilisation de l'espace public à des fins d'installation de terrasse de bar et restaurant ne sera pas donnée pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars.
- Du 1^{er} avril au 31 mai, et du 1^{er} octobre au 31 octobre, le tarif est fixé à 0,35 € le m² par mois.
- Du 1^{er} juin au 30 septembre, le tarif est fixé à 1 € le m² par mois
- La surface demandée ne pourra pas varier selon les périodes.

Les élus rappellent que pour ce qui concerne les droits de place pour les marchés, les tarifs restent inchangés, soit 2 € par emplacement (dans la limite de 5 m² + 0.50 € par m² supplémentaire).

Délib. 201817

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	10	10	0	0

RIFSEEP

En raison de la création d'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, la collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, devenu obligatoire depuis Janvier 2018.

Le coût annuel pour la mairie sera de 8 500 € environ.

Le RIFSEEP sera applicable pour nos agents à partir du 01 Juin 2018.

Délib. 201813

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	10	10	0	0

AIDES AUX VOYAGES

Nadine LAFON indique que des demandes de subventions pour voyages scolaires ont été examinées : deux pour un voyage du Collège de Monflanquin et une pour voyage du Collège de Fumel. Un montant de 50 € est accordé pour chaque demande.

Délib. 201815 et 201816

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	10	10	0	0

CHEMIN DE LAUZINE

Serge Constantin expose que l'enquête publique concernant la demande d'achat d'un morceau de chemin rural au lieu-dit Lauzine par Madame et Monsieur Laurent SAINT-BÉAT est terminée. Le commissaire n'a reçu personne lors des trois permanences. Il a simplement enregistré un appel téléphonique d'une personne n'émettant aucune réserve. Après avoir vérifié que la vente n'entraînait pas l'enclavement de parcelles privées, les élus ont exprimé leur accord pour la vente. Les frais de bornage et de géomètre seront à la charge du demandeur. Christian SAINT-BÉAT n'a pas participé au vote.

Délib. 201818

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	9	9	0	0

EMPLOI

Monsieur le Maire expose que le contrat de travail (CAE) de Véronique COURATIN se termine le 17 juillet 2018. Il propose au conseil son embauche en tant qu'agent technique de collectivité stagiaire à compter du 18 juillet 2018. Gérard COURATIN n'a pas participé au vote.

Délib. 201814

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	09	09	0	0

TRAVAUX

Les travaux d'aménagement du monument départemental de la déportation ont été réalisés par l'employé municipal et David DENTON.

L'aménagement ainsi que le goudronnage de la salle polyvalente et du chemin d'accès à la station d'épuration seront réalisés en septembre. Une rencontre devra avoir lieu avec le responsable du service d'enlèvement des ordures ménagères

pour vérifier la faisabilité du projet. Le coût prévisionnel pour l'aménagement est de 3 600 €. Le coût du goudronnage est à la charge de à Fumel Vallée du Lot.

La communauté des communes réalisera également des travaux au lotissement ainsi que sur la route de Fumel.

Concernant la voirie, la commune réalisera la réfection des chemins du Ribatel, du Metge ainsi que l'entrée du chemin de Barbotan.

La réfection des toilettes publiques sera faite avant l'été.

Concernant l'éclairage public, l'étude est en cours de finalisation. La 1^{ère} phase des travaux devrait commencer en octobre.

Deux panneaux d'entrée et sortie de village seront commandés et mis en place sur la route de Soulaures.

CHANTIER JEUNES

Un chantier Jeunes de Fumel Vallée du Lot se déroulera cet été sur la commune. Les participants remonteront un muret de pierres sur le chemin de Biron.

ENTRETIEN AVEC LE PERSONNEL

Les entretiens ont eu lieu avec Véronique COURATIN et Alice BISMES. Les élus devront revoir cette dernière pour préciser son emploi du temps.

O.P.A.H

Une réunion d'information a eu lieu concernant le lancement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat. Des précisions seront envoyées en mairie prochainement.

RPI

Madame le maire de Vergt de Biron demande qu'une convention soit signée entre les trois communes concernant les frais de fonctionnement des écoles afin que chaque commune participe de façon égalitaire. Les élus acceptent que le projet soit discuté et une étude des coûts sera réalisée avant une réunion de concertation.

OCTOBRE ROSE

Monsieur le maire propose que la commune participe au mois de prévention du cancer du sein en éclairant le monument en rose.

LOGEMENT DE LA POSTE

Marie-France GAYRAUD locataire du logement de la Poste, prend sa retraite et quitte le logement. Un état des lieux a été réalisé.

DEMANDE DE MONSIEUR FERRACIN

Monsieur Francis FERRACIN demande l'autorisation d'enfouir une canalisation d'irrigation sous une partie d'un chemin communal. L'autorisation lui est accordée sous réserve de respecter la profondeur nécessaire et de remettre le chemin en état après travaux. Une convention sera rédigée.